Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 21

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 21

800 000 travailleurs étrangers et le syndicat?

Un problème angoissant

Depuis dix ans, on sait, en Suisse, qu'il y a un problème de la main-d'œuvre étrangère. C'est en 1956, alors qu'on ne comptait que 300 000 travailleurs étrangers dans notre pays, que l'Union syndicale lança ses premiers avertissements. De 1956 à 1957, on enregistra un afflux de plus de 50 000 nouveaux travailleurs. Dès cette époque, on était conscient du fait que les immigrants ne seraient plus désormais un simple surplus de force de travail, congédiable en cas de crise, comblant les vides créés par l'expansion économique. Ce n'étaient plus des « bouche-trous » comme on le croyait jadis ; ils occupaient, dès cette date, des postes indispensables désertés par les Suisses ; ils étaient devenus irremplaçables, quelles que soient les circonstances, pour le fonctionnement de notre économie.

Depuis 1957, on était au clair. Or, il faudra attendre 1964, à la suite des mesures de lutte contre la surchauffe, du récent accord italo-suisse, de la publication du rapport des experts fédéraux sur le problème de la main-d'œuvre étrangère, il faudra attendre 1964 pour qu'on se saisisse sérieusement de la question, enfin. Trop tard pour qu'on puisse envisager une solution sans douleur.

Nous avons repris ce dossier plus à fond ; nous avons interrogé un des experts de la commission fédérale ; après avoir brassé chiffres et renseignements, nous aboutissons à des conclusions particulièrement pessimistes. Là se mesure l'impasse de la prospérité suisse, là se pressent la faille d'une politique de facilité.

Une certaine manière de ne pas travailler

Souvent, nous parlons d'une politique à la petite semaine pour qualifier les méthodes de nos gouvernants. On pourrait croire qu'il s'agit d'un cliché partisan. Qu'on juge donc sur quelques faits !

Dès 1957 donc, on savait à quoi s'en tenir. Or ce n'est qu'en février 1961 que le Conseil fédéral désigna une commission chargée d'étudier ce problème du point de vue économique, sociologique, démographique et politique. Il lui a fallu trois ans pour mener à chef cette étude. Trois ans pendant lesquels les conditions mêmes du problème se sont transformées. Le rapport a été approuvé par la commission en janvier 1964 ; il a fallu dix mois pour qu'il soit publié. La sous-commission qui fut chargée de l'étude des problèmes économiques était composée de MM. Gasser, un industriel aux idées avancées, directeur de la Holding Mikron S. A., à Bienne, Keller, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales de Saint-Gall, un économiste soucieux du bon fonctionnement des lois du marché, « Marktkonform », et Weber, l'ancien conseiller fédéral. C'était une commission bien équilibrée et compétente, elle siégea assidûment ; elle avait besoin d'un secrétaire efficace, d'un économiste, travaillant vite et à plein temps, pour mettre en forme ses conclusions. Or l'administration fit savoir qu'elle n'avait pas d'argent pour payer un tel secrétaire ; elle ne pouvait que détacher d'un bureau on ne sait quel employé ; le rapport rédigé par celui-ci fut insatisfaisant ; il fallut remettre l'ouvrage sur le métier ; on attendit donc dix-huit mois les conclusions de la sous-commission économique. On comprendrait des atermoiements si l'objet de l'étude avait été quelque problème théorique et académique. Mais c'était le problème actuel le plus grave qui se posât à la Suisse et celui qui avait la plus grande urgence.

Encore une anecdote significative de la manière dont se fait notre histoire. M. Kneschaurek, l'économiste saint-gallois, avait présenté une étude sur les besoins futurs en main-d'œuvre étrangère ; en partant de la croissance des effectifs depuis 15 ans, 10 ans, 5 ans, il avait établi une série de projections démontrant qu'en 1970, si on laissait aller les choses, il nous faudrait probablement 670 000, 1 000 000, voire 1 300 000 travailleurs étrangers. Le responsable de l'O.F.I.A.M.T., M. Holzer, ne pouvait y croire. La méthode des projections ne lui paraissait pas scientifique : si l'on mesure la croissance de la queue d'un petit chat pendant les deux premiers mois et que vous en tiriez une « projection », la queue de votre chat aura trois mètres dans cinq ans, dit-il. Donc, dans la logique de sa comparaison, l'afflux de main-d'œuvre étrangère devait organiquement s'arrêter toute seule.

Hélas, aujourd'hui, le petit bout de la queue du chat qui danse a trois mètres. M. Holzer en est bien étonné, comme la dame de charité de la chanson qui invita un beau grenadier dans sa chambre.

De 1910 à 1960

Ceux qui nient la gravité du problème invoquent avant tout un argument historique. Rien de nouveau, sous le soleil, disent-ils. Avant la guerre de 1914, la Suisse connaissait une immigration tout aussi forte. En 1910, on comptait en effet 552 000 étrangers en Suisse, ce qui représentait 14,7 % par rapport à la population totale. Or aujourd'hui nous n'atteignons que le 14 %. Puisque nous n'en sommes pas morts en 1910, pourquoi nous alarmer aujourd'hui ? Tel est l'argument pseudo-scientifique.

Or, en regardant de plus près, on constate que l'immigration du début du siècle ne présentait pas de risques de déséquilibre démographique semblables à ceux d'aujourd'hui.

Du point de vue de la nationalité, les étrangers se répartissaient ainsi (nous mettons entre parenthèses, comparativement, les chiffres de 1960) : Allemands 40 % (16) ; Français 12 % (5) ; Italiens 37 % (59) ; Autrichiens 7 % (6). La répartition, en 1910, correspondait mieux à l'équilibre des ethnies et s'intégrait facilement à la structure du pays.

Du point de vue de la naissance, le 33 % des étrangers était né en Suisse même, donc facilement assimilable ; en 1960, ce n'était que le 15 %.

Mais le chiffre le plus éloquent se rapporte à la part des étrangers dans la population active. En 1910, les étrangers représentaient le 14,7 % de la population totale et le 16,7 % de la population active ; le décalage était donc faible. Aujourd'hui, les étrangers représentent le 14 % de la population, mais le 25 % de la population active. Le décalage est immense. Voyons de plus près.

La prolétarisation des travailleurs étrangers

En 1910, 54 % des étrangers, hommes et femmes, exerçaient une activité économique ; le 51 % des Suisses était, à cette date, économiquement actif. Là encore, il y a équilibre. On le retrouve aussi dans le détail. Le 69 % des hommes, d'origine étrangère, travaillait ; le 61 % des Suisses. Pour les femmes, le 37 % des étrangères avait une activité économique ; le 31 % des Suissesses travaillaient. L'homogénéité des deux groupes est évidente. En 1960, cet équilibre est totalement rompu (nous donnons entre parenthèses les chiffres concernant les Suisses) :

Etrangers (hommes et femmes) exerçant une activité économique : 72 % (Suisses, 43) ; hommes 82 % (59) ; femmes 64 % (24).

Peut-on prétendre que le problème est le même qu'en 1910 ? Trois étrangers sur cent exercent aujourd'hui une profession indépendante ; ils étaient 14 en 1910.

Enfin, on constate que de 1950 à 1960, l'augmentation du nombre des travailleurs suisses a été absorbée pour une moitié par l'industrie, les métiers et la construction (+ 68 000). Or, ce même secteur a attiré les quatre cinquièmes des travailleurs étrangers (+ 200 000). On mesure la disproportion. Mais dans le secteur économique qui englobe le commerce, la banque, les services privés et publics (sans le service de maison) de 1950 à 1960, le nombre des personnes occupées a augmenté de 180 000,

Suite en page 2

Bi-mensuel romand
N° 21 5 novembre 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 22 sortira de presse le jeudi 19 novembre 1964